

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2130**

commune (s) : Solaize

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Gilbert Descrottes et appartenant aux conjoints Bruck-Yaglian

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2130**

commune (s) : Solaize

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Gilbert Descrottes et appartenant aux consorts Bruck-Yaglian**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création de la voie nouvelle VN 25 inscrite au plan local d'urbanisme, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 392 mètres carrés située rue Gilbert Descrottes à Solaize et appartenant aux consorts Bruck-Yaglian.

Il s'agit d'une parcelle cadastrée sous les numéros 170, 171, 172 et 173 de la section AH, libre de toute location ou occupation, qui sera intégrée dans le domaine public communautaire de voirie après travaux.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ce terrain interviendrait :

- à titre gracieux, pour une superficie de 83 mètres carrés,
- à titre onéreux, pour une superficie de 309 mètres carrés, au prix de 23 175 €.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder à ses frais à la reconstruction au nouvel alignement d'une clôture constituée d'un muret d'une longueur d'environ 7,50 mètres linéaires et d'une hauteur de 0,60 mètre surmonté d'un grillage tendu sur des piquets. Le montant de ces travaux est évalué à 1 500 € TTC et ne constitue pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 23 175 €, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AH 170, 171, 172 et 173 située rue Gilbert Descrottes à Solaize et appartenant aux consorts Bruck-Yaglian, dans le cadre de la création de la voie nouvelle VN 25.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 2325, le 16 décembre 2010 pour la somme de 720 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 23 175 € correspondant au prix de l'acquisition de la parcelle et de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant de reconstruction de la clôture estimé à 1 500 € TTC sera imputé au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.